

**Questionnaire pour la réunion de la IVème Commission d'Etude de l'UIM à Madrid
(23-27 septembre 2001)**

**Les travailleurs migrants. Réguliers, irréguliers.
Leurs statuts sociaux.**

Remarques générales.

1. Il convient de se limiter à l'étude du sujet sur le plan du droit social à l'exclusion du droit civil, administratif ou pénal.
 2. Les travailleurs migrants à considérer ne sont pas les membres de la Communauté Européenne qui sont assimilés à des nationaux.
-
1. Votre législation sociale fait-elle une distinction entre les travailleurs migrants : réguliers, irréguliers, clandestins ? précisez ce que vous entendez pour chacune de ces catégories.
 2. Comment votre législation sociale fait-elle face aux problèmes posés par ces catégories de personnes ? Voulez-vous résumer les règles générales établies ? Par exemple en matière d'assurances maladie-invalidité ou de pension.
 3. Les travailleurs migrants réguliers ont-ils directement, ou après un délai, les mêmes droits que les nationaux ?
 4. Les travailleurs irréguliers, clandestins peuvent-ils régulariser leur situation ? Comment ?
 5. La famille, les enfants bénéficient-ils d'un statut spécial ? Le quel ?